

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

---

24 NOVEMBRE 2017

---

## **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**relative à l'accessibilité des femmes aux métiers du secteur du numérique**

déposée par

Mmes Lecomte, Potigny, M. Dodrimont,  
Mmes Salvi, Simonet et M. Fourny

## **RÉSUMÉ**

---

*En Belgique, le constat est particulièrement sévère en ce qui concerne l'accès des femmes aux métiers du secteur du numérique. S'agissant d'un levier de transformations économiques et sociales, le secteur du numérique est en plein essor et a besoin de la force de travail des femmes. Le secteur du numérique nécessite donc un engagement collectif en faveur d'une plus grande présence des femmes dans ce domaine.*

*Cette proposition de résolution attire l'attention sur l'importance pour la Région wallonne d'adopter une stratégie globale et transversale en faveur des femmes dans le secteur du numérique.*

# DÉVELOPPEMENT

Le secteur du numérique et ses usages sont au cœur d'un mouvement de transformation profond de la société et de l'économie. Ainsi, selon l'OCDE, ce sont 700 000 emplois qui seront créés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) <sup>(1)</sup> d'ici 2025.

Au niveau du nombre d'entreprises, la Région wallonne apparaît sous-spécialisée dans le secteur du numérique <sup>(2)</sup>. Ainsi, la part de l'emploi national de ce secteur attribuée à la Wallonie est très faible comparativement aux autres régions du pays. Cette Région ne concentre en effet que 25% des entreprises dans ce domaine (59% en Flandre et 16% à Bruxelles).<sup>(3)</sup>

Par ailleurs, en Belgique, le constat est particulièrement sévère en ce qui concerne l'accès des femmes aux métiers du numérique. Ainsi, celles-ci ne représentent que 12 % des ingénieurs diplômés en «Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication» (pour 20% au Pays-Bas et 44% en Estonie), la moyenne européenne étant d'environ 22% <sup>(4)</sup>. L'entrepreneuriat féminin dans les métiers du numérique se situe à 13% contre 30% en moyenne dans les autres types d'activités. <sup>(5)</sup>

En octobre 2013, une étude réalisée par la Commission européenne <sup>(6)</sup> indiquait qu'accroître la présence des femmes dans le secteur de l'économie numérique permettrait d'augmenter de neuf milliards d'euros le PIB annuel de l'Union Européenne (UE). L'étude pointait quelques faiblesses des pays européens dans le domaine numérique comme le peu de présence des femmes à des postes à responsabilité (seuls 19,2% des travailleurs du secteur des TIC ont une femme pour chef). Pourtant, toujours selon cette étude, les organisations qui intègrent plus de femmes aux postes d'encadrement affichent une rémunération des capitaux propres supérieure de 35% aux autres organisations de nature comparable. Pourtant, le secteur des TIC offre un salaire plus élevé aux femmes que les autres secteurs (plus 9%). Le secteur offre également une flexibilité qui permet un équilibre idéal entre vie privée et vie professionnelle.

(1) Sur la base de la définition de l'OCDE, le secteur TIC regroupe différentes branches de l'économie :

- la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques;
- le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication;
- l'édition de logiciels;
- les télécommunications;
- la programmation, le conseil et autres activités informatiques;
- le traitement de données, l'hébergement et activités connexes, les portails internet;
- la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication.

(2) Le secteur du numérique étant entendu dans la présente proposition comme un synonyme du secteur TIC.

(3) La digitalisation de l'économie wallonne : une lecture prospective et stratégique (IWEPS, mars 2017)

(4) Foundation For European Progressive Studies, Ghislaine Toussaint, 2014

(5) <https://www.digitalwallonia.be/mixite-numerique/>

(6) [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-905\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-905_fr.htm)

Le baromètre 2016 de la société de l'information du SPF Economie PME, Classes moyennes et Energie concluait également à la sous-représentation des femmes dans la profession de spécialiste des TIC. En effet, cette profession ne compte que 16,4% de femmes, alors qu'elles représentent 46,6% de l'emploi total.

En avril 2014, un décret <sup>(7)</sup> intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales a été adopté par le Parlement de Wallonie. Dans le cadre de ce décret, les ministres se sont engagés à « genrer » au minimum deux de leurs politiques d'ici la fin de la législature (« *gender mainstreaming* »). Le « *gender mainstreaming* » doit permettre l'égalité participation des hommes et des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie en société.

Le Ministre, dans le cadre de ce décret, a souhaité soutenir l'accès égal des femmes et des hommes à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, dans le domaine spécifique des TIC, il s'est engagé à tendre vers une meilleure égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ainsi, en collaboration avec l'ADN <sup>(8)</sup> et l'AEI <sup>(9)</sup>, un groupe de travail réunissant des experts du monde académique, du monde entrepreneurial et du monde numérique a été constitué en février 2015. Trois recommandations prioritaires ont été sélectionnées par ce groupe d'expert :

- « sensibiliser dès le plus jeune âge à la pensée informatique/algorithmique et au numérique, et ce, en formant également les professeurs aux outils numériques »;
- « lancer une campagne de communication sur l'ensemble des canaux de diffusion véhiculant, d'une part une image attractive et moderne des métiers du numérique et, d'autre part, mettant l'accent sur les opportunités d'emploi »;
- « procéder à une analyse fine de l'évolution des métiers du numérique afin de moderniser les nomenclatures traditionnelles devenues obsolètes et ce, afin de les rendre plus attrayantes pour les femmes ».<sup>(10)</sup>

Ces recommandations ont débouché sur une première réalisation pratique : la production d'un carnet : « Mon carnet pratique pour ... Plus de mixité dans les métiers

(7) Décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales

(8) L'Agence du Numérique (AdN) est la plateforme des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC / ICT) pour la Wallonie. L'Agence du Numérique (AdN) est une filiale de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI).

(9) L'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) soutient la création et le développement des entreprises, l'innovation ainsi que le développement des nouvelles activités économiques.

(10) Si un certain travail a été effectué suite à ces recommandations, notamment en concertation avec le secteur de l'enseignement de promotion sociale, plusieurs réalisations doivent encore voir le jour à l'heure du dépôt de cette proposition de résolution.

de l'informatique »<sup>(11)</sup>. Ce carnet de 64 pages propose des exercices, des jeux, des anecdotes et des témoignages de professionnels, qui démontent les clichés habituels autour des métiers du numérique.

« L'objectif premier du carnet est de conscientiser les filles et les garçons au fait que chacun et chacune peut trouver sa place dans les métiers de l'informatique. Il vise aussi à déconstruire les représentations erronées sur le secteur qui impactent les choix d'orientation professionnelle. Il s'adresse principalement aux 12-15 ans, et à toutes les personnes qui les accompagnent (parents, éducateurs, professeurs, professionnels de l'orientation...). »<sup>(12)</sup>

En janvier 2016, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), à l'instar de la Région wallonne<sup>(13)</sup>, a adopté un décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la FWB. Ce nouveau décret « genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit différentes mesures, dont l'obligation de réaliser, pour les prochains Gouvernements, un « plan égalité hommes-femmes » assorti de mesures concrètes.

Ce Parlement a également adopté un décret instituant le Comité Femmes et Sciences qui a été installé en octobre 2016 et est logé au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Une de ses missions est d'assurer l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'égalité femmes-hommes dans les carrières et la recherche scientifique. Le numérique fait partie des éléments qui bouleverseront l'enseignement supérieur, et l'aspect genre ne doit pas être oublié.

Dans le domaine de l'enseignement des TIC, la Fédération Wallonie-Bruxelles via la Cellule Projets TICE a mis en place le Passeport TIC. Il s'agit d'un référentiel de compétences articulé en trois niveaux permettant aux enseignants de l'enseignement obligatoire de donner une dimension TIC à leurs cours.

Concrètement, via ce passeport, l'enseignant accompagne ses élèves dans l'acquisition de compétences TIC en adoptant une attitude éthique et citoyenne tout en pratiquant l'éducation aux médias de façon active et régulière. Idéalement, cet accompagnement ne se fait pas par le biais d'un cours d'informatique spécifique, mais par le biais de toutes les disciplines. L'élève reçoit ainsi un livret de compétences propre à son niveau et le complète au fur et à mesure de sa progression.

Ce passeport TIC, revu et adapté en 2014, s'adresse à tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé et relève d'une démarche volontaire. Néanmoins, aucune attention particulière n'est donnée à la dimension « genre » dans ce passeport TIC.

En Région bruxelloise, en février 2017, le plan Next Tech a été adopté par le Gouvernement bruxellois. Ainsi,

(11) Ce carnet a été réalisé par « *Interface3.Namur* ». Asbl agréée par la Région Wallonne

(12) Source : <https://www.digitalwallonia.be/mixite-numerique/>

(13) En Région wallonne, un décret « similaire » a été adopté en avril 2014. Le décret visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales

la mesure treize de ce plan vise à accélérer la présence des femmes dans les secteurs innovants de l'industrie high-tech et la création de startups. Celle-ci prévoit la création d'une Plateforme de sensibilisation, d'information et d'orientation spécifique pour les femmes bruxelloises désirant ou s'intéressant à l'Entrepreneuriat innovant et TIC via le projet « Women In TECH ». Cette Plateforme se veut être le reflet de l'écosystème bruxellois lié à l'entrepreneuriat féminin TIC et rassemblera tous les acteurs liés à celui-ci, afin de le renforcer et de lui donner de la visibilité auprès du public féminin.

En France, c'est un véritable plan transversal (Plan sectoriel mixité numérique, janvier 2017) qui a été mis en place afin de lutter contre la sous-représentation des femmes dans le domaine du numérique (22,7% des fonctions<sup>(14)</sup>). Celui-ci implique les Ministères des Droits des femmes, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Économie de l'Industrie et du Numérique, ainsi que les représentants publics et privés du secteur numérique. Ce plan vise à activer différents leviers pour promouvoir la mixité, en agissant sur la représentation des métiers dans l'opinion publique, l'orientation des élèves, les réorientations professionnelles, les recrutements et les formations. Ces différents ministères se sont mobilisés pour favoriser l'accès des femmes et des hommes aux métiers du numérique. Les actions en faveur de la mixité des emplois seront menées en fonction du contexte local, de la situation propre du territoire concerné,...

Les grands objectifs de ce plan français, dont la Région wallonne pourrait s'inspirer, se déclinent en différents volets :

- un travail de lutte contre les stéréotypes, qui passe par une campagne de communication sur les médias numériques (l'idée est avancée de proposer des vidéos en ligne montrant des parcours de femmes dans les métiers du numérique), un objectif de parité dans les documents de communication et situations de communication publique, un « travail » sur les offres d'emploi, intitulés de métiers et de formations, une « lutte » contre les comportements sexistes dans les communautés de joueurs, ou encore un « encouragement » des initiatives associatives de sensibilisation;
- une sensibilisation des chefs d'entreprises à l'accueil des femmes en apprentissage;
- une sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur, des professionnels et des entreprises afin qu'ils s'engagent dans des actions en faveur de la mixité (parité dans les panels et les instances, communication sans stéréotypes de genre, actions de mentorat...);
- un encouragement des femmes à l'entrepreneuriat<sup>(15)</sup>.

Levier de transformations économiques et sociales, le numérique est un secteur en plein essor qui a besoin de

(14) Selon une étude de l'OPIIEC de 2014, les femmes représentent 37% des salariées de la Branche des métiers de l'Ingénierie, du Numérique, des Études et du Conseil et des métiers de l'Événement. Cependant, elles restent sous-représentées dans le secteur du numérique avec un effectif de 27,2%, (fonctions de support comprise). Source Syntec Numérique, Chiffres clés du secteur novembre 2014

(15) <https://insernum.hypotheses.org/180>

la force de travail des femmes, et qui nécessite donc un engagement collectif en faveur d'une plus grande présence des femmes dans ce domaine.

Aujourd'hui, en Région wallonne (comme dans l'ensemble de l'Union européenne), la persistance de stéréotypes sexistes impacte la présence des femmes dans le secteur des TIC. Bien qu'elles se soient appropriées à l'instar des hommes l'utilisation des TIC, force est de constater que le monde numérique reste empreint d'une « différenciation de genre ». Cette sous-représentation des femmes dans ce secteur d'avenir pose question en termes d'égalité hommes-femmes. Par ailleurs, il entrave lourdement le développement économique des régions.

Cette proposition de résolution ne vise pas à tendre vers une parité parfaite « hommes-femmes » dans le secteur des TIC. Néanmoins, en terme de développement économique et d'émancipation sociale, il va de soi qu'une plus grande présence des femmes dans le domaine des TIC serait bénéfique. C'est pourquoi, il est nécessaire que la Région wallonne se dote d'une véritable stratégie globale et transversale visant à accroître la présence des femmes dans le domaine numérique.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## relative à l'accessibilité des femmes aux métiers du secteur du numérique

Le Parlement de Wallonie,

- A. Considérant que parmi les 39 815 sociétés actives dans le domaine du numérique en Belgique, uniquement 9.901 ont leur siège social en Région wallonne;
- B. Considérant que l'emploi est un des vecteurs principaux de l'émancipation sociale;
- C. Considérant l'accroissement de la présence des femmes dans le secteur de l'économie numérique qui, selon la Commission européenne, permettrait d'augmenter de neuf milliards d'euros le produit intérieur brut (PIB) annuel de l'Union européenne;
- D. Considérant l'absence de stratégie globale et transversale en Région wallonne afin d'augmenter la présence des femmes dans le domaine du numérique;
- E. Considérant le Plan sectoriel mixité numérique français;
- F. Considérant la transversalité de la politique dans le domaine du numérique relevant tant de la Région wallonne que de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française;
- G. Considérant l'importance de la sensibilisation aux technologies numériques et au langage informatique à un âge précoce afin de lutter contre les préjugés de genre et de favoriser de nouvelles perspectives professionnelles;

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de promouvoir la participation des femmes à l'économie numérique, par la mise en place d'une stratégie globale et transversale et, à cette fin :
  - d'étudier précisément l'impact sur la croissance économique d'une augmentation de la présence des femmes dans le secteur du numérique;

- de lutter contre les stéréotypes de genre dans le domaine du numérique par la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation vers les différents publics et acteurs du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) (entreprises, instituts de formation...);
- de demander à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) de réaliser une étude évaluative sur les mesures mises en œuvre en Région wallonne afin de promouvoir la présence des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) comportant des données ventilées par sexe sur la présence des femmes dans les professions du numérique;
- d'encourager le mentorat féminin dans le domaine du numérique en partenariat avec les différents réseaux des femmes indépendantes;
- de se concerter avec le Gouvernement fédéral, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française afin de mener des politiques transversales visant à accroître la présence des femmes dans le domaine du numérique.

C. LECOMTE

P. POTIGNY

P. DODRIMONT

V. SALVI

M.-D. SIMONET

D. FOURNY